

## Proposition

### Assurances collectives

Au terme du 1<sup>er</sup> trimestre de mise en œuvre du régime d'assurances collectives tel que choisi lors de la [consultation](#) de décembre 2017, faut-il consulter nos membres sur :

1. La continuation ou non d'un régime d'assurances collectives pour les membres de l'AGECVM à la session Automne 2019?
2. Si oui, quelles **options de base** choisir :
  - a. Garder le régime actuel à 40,00 \$ par année (13,35 \$ Automne, 26,65 \$ Hiver);
  - b. Ajouter à la couverture actuelle l'ensemble de la couverture santé et de la couverture vision au coût global (dentaire, santé et vision) de 100,00 \$ par année (40,00 \$ Automne, 60,00 \$ Hiver).
  - c. Ou Ajouter à la couverture actuelle en santé les consultations de professionnels de la santé (40,00 \$ / visite, maximum de 300,00 \$ par an) à un coût de global de 70,00 \$ par année (23,35 \$ Automne, 46,65 \$ Hiver), le reste de la couverture santé demeurerait en cas d'accident seulement.

**Options supplémentaires** proposées (le coût s'ajoutera à la couverture choisie) :

- d. Ajouter une couverture protection juridique à un coût de 18,00 \$ par année qui s'ajouterait à la couverture choisie
- e. Ajouter un programme d'aide en santé étudiante au coût de 4,83 \$ par année qui s'ajouterait à la couverture choisie
- f. Ajouter, en vision, les lunettes ou lentilles cornéennes (100,00 \$ / 24 mois) pour 16,00 \$ par année qui s'ajouterait à la couverture choisie

### **Il est proposé que les questions référendaires soient les suivantes :**

L'AGECVM doit-elle conserver un régime d'assurances collectives pour ses membres à la session Automne 2019 ?

(choix de conserver ou non ce régime à la majorité absolue (au moins 50,00 % des voix) :

Oui Non Abstention

Nonobstant votre réponse à la 1<sup>ère</sup> question choisissez un des trois régimes de base proposés pour la session Automne 2019 (sera retenu le régime qui recueillera le plus de voix (majorité simple) :

<b>Régime actuel</b>	<b>Amélioration santé 1</b>	<b>Amélioration santé 2</b>
<b><u>Dentaire</u></b> Maximum annuel de 350,00 \$ <u>Prévention</u> : 50,00 % <u>Extraction</u> : 40,00 % <u>Examen annuel</u> <u>Accident dent.</u> : 100,00 %	<b><u>Dentaire</u></b> Maximum annuel de 350,00 \$ <u>Prévention</u> : 50,00 % <u>Extraction</u> : 40,00 % <u>Examen annuel</u> <u>Accident dent.</u> : 100,00 %	<b><u>Dentaire</u></b> Maximum annuel de 350,00 \$ <u>Prévention</u> : 50,00 % <u>Extraction</u> : 40,00 % <u>Examen annuel</u> <u>Accident dent.</u> : 100,00 %
<b><u>Santé</u></b> <b>uniquement en cas d'accident</b> Maximum annuel : 5.000,00 \$ / an <u>Spécialistes de la santé</u> : 40,00 \$ / visite <u>Vaccins</u> : 100,00 % <u>Services diagnostiques</u> : 100,00 % <u>Ambulance</u> : 100,00 % <u>Hospitalisation Chambre semi-privée</u> : 100,00 % <u>Indemnités Hospitalisation</u> : 50,00 \$/j. <u>Frais d'enseignement</u> : 25,00 \$ / heure, jusqu'à 500,00 \$ <u>Décès et mutilation par accident</u> : jusqu'à 5.000,00 \$ <u>Équipement médical</u> : 100,00 %	<b><u>Santé</u></b> <u>Spécialistes de la santé</u> : 40,00 \$ / visite <b>Reste</b> <b>uniquement en cas d'accident</b> Maximum annuel : 5.000,00 \$ / an <u>Vaccins</u> : 100,00 % <u>Services diagnostiques</u> : 100,00 % <u>Ambulance</u> : 100,00 % <u>Hospitalisation Chambre semi-privée</u> : 100,00 % <u>Indemnités Hospitalisation</u> : 50,00 \$/j. <u>Frais d'enseignement</u> : 25,00 \$ / heure, jusqu'à 500,00 \$ <u>Décès et mutilation par accident</u> : jusqu'à 5.000,00 \$	<b><u>Santé</u></b> <u>Spécialistes de la santé</u> : 40,00 \$ / visite Maximum annuel : 5.000,00 \$ / an <u>Vaccins</u> : 100,00 % <u>Services diagnostiques</u> : 100,00 % <u>Ambulance</u> : 100,00 % <u>Hospitalisation Chambre semi-privée</u> : 100,00 % <u>Indemnités Hospitalisation</u> : 50,00 \$/j. <u>Frais d'enseignement</u> : 25,00 \$ / heure, jusqu'à 500,00 \$ <u>Décès et mutilation par accident</u> : jusqu'à 5.000,00 \$ <u>Équipement médical</u> : 100,00 %



	<u>Équipement médical</u> : 100,00 %	
<b>Vision</b> <u>Examen de la vue</u> : 50,00\$ par 24 mois <b>uniquement en cas d'accident</b> <u>Lunettes et lentilles cornéennes</u> : 100,00 \$ / 24 mois	<b>Vision</b> <u>Examen de la vue</u> : 50,00\$ par 24 mois <b>uniquement en cas d'accident</b> <u>Lunettes et lentilles cornéennes</u> : 100,00 \$ / 24 mois	<b>Vision</b> <u>Examen de la vue</u> : 50,00\$ par 24 mois <b>uniquement en cas d'accident</b> <u>Lunettes et lentilles cornéennes</u> : 100,00 \$ / 24 mois
40,00 \$ / année 13,35 \$ A / 26,65\$ H	70,00 \$ / année 23,35 \$ A / 46,65 \$ H	100,00 \$ / année 33,35 \$ A / 66,65 \$ H

Choisir l'une ou l'autre (jusqu'à trois choix possibles) des trois options supplémentaires proposées, dont le coût annuel s'ajoutera à l'option de base choisie : seules seront retenues la ou les options ayant obtenu la majorité absolue (au moins 50,00 % des voix)

<b>Aide en santé étudiante</b> Contacter des professionnels pour toute sorte de préoccupations liées à la santé mentale 24 h. sur 24 / 7 jours sur 7	<b>Protection juridique</b> <u>Ligne d'assistance juridique</u> sans frais → accès rapide et gratuit à des conseils légaux dans tous les domaines du droit Représentation juridique : prise en charge par un.e avocat.e de procédures liées aux domaines du droit suivants : Logement, Travail, Académique, Médiation civile entre particuliers, Droits de la personne, Accompagnement aux petites créances	<b>Couverture vision améliorée</b> <b>Vision</b> <u>Examen de la vue</u> : 50,00\$ par 24 mois <u>Lunettes et lentilles cornéennes</u> : 100,00 \$ / 24 mois <b>Reste</b> <b>uniquement en cas d'accident</b>
4,83 \$ par année s'ajouterait à la couverture choisie	18,00 \$ par année s'ajouterait à la couverture choisie	16,00 \$ par année s'ajouterait à la couverture choisie

### Règlement DE LA CONSULTATION

(Proposé à la Table de concertation A18-04, du mercredi 14 novembre 2018)

QUORUM : 25 % des membres, incluant les abstentions;

JOURNÉES DE VOTE: maximum cinq pour atteindre le quorum;

INSTANCE DÉCISIONNELLE : position considérée comme étant adoptée par l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM) ou rejetée selon la majorité définie ci-dessous et une participation telle que prévue ci-dessus;

MAJORITÉ :

1<sup>ère</sup> question : majorité absolue (au moins 50,00 % des voix exprimées);

2<sup>ème</sup> question : majorité simple

3<sup>ème</sup> question : seront retenus et leur coût ajouté au régime de base choisi le ou les choix ayant obtenu une majorité absolue (au moins 50,00 % des voix exprimées)

#### Mode de scrutin

CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir permettre à tous les membres de l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM) de s'exprimer sur la question;  
CONSIDÉRANT que la charte de l'AGECVM

n'exclut pas le vote électronique et que le *Guide pour tenir une élection ou un référendum dans les collèges et les universités* de la D.G.É.Q. le propose même comme manière de voter.

**Il est proposé que le mode de scrutin soit par vote électronique, via Omnivox.**

Il est proposé que la Table de concertation mandate le Bureau exécutif pour établir d'éventuelles autres modalités référendaires.

#### Calendrier de la consultation

**Il est proposé que le calendrier de la consultation soit le suivant :**

Jeudi 6 décembre 2018:

premier jour de la campagne référendaire  
Informations disponibles au secrétariat de l'AGECVM

Mercredi 12 décembre 2018:

dernier jour de la campagne référendaire  
Informations disponibles au secrétariat de l'AGECVM

Jeudi 13 décembre 2018, à 07h00:

premier jour de scrutin par Omnivox;

Mercredi 19 décembre 2018:

dernier jour de scrutin par Omnivox, à 21h00;

Jeudi 20 décembre 2018, 10h00:

dévoilement des résultats.

